

Qui sommes-nous ?

Nous sommes un syndicat professionnel qui, aux termes du Code du travail et de nos statuts, a pour objet l'étude et la **défense** de vos droits et de vos intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, dans le **respect** des valeurs républicaines et en toute **indépendance**.

- **Défense** de vos droits et intérêts matériels et moraux qui nous impose de maîtriser les cadres administratif, budgétaire et juridique qui régissent le service public d'enseignement puisque c'est le seul moyen de vous défendre face à la complexité du droit et à la "machine" administrative.
- **Respect** des valeurs républicaines qui, pour le SENRES, implique que l'Éducation nationale soit un service public et laïc qui ne peut évoluer que dans un esprit de progrès social pour tous et dans le respect d'un juste équilibre entre les intérêts de la nation, des usagers et des agents publics.
- **Indépendance** de notre action syndicale que nous garantissons par l'absence d'affiliation à une fédération/confédération syndicale et l'absence de toute accointance avec un autre syndicat, un parti politique, des intérêts privés mercantiles, communautaristes ou religieux.

Que revendiquons-nous ?

- **Un plan de revalorisation sans contrepartie** des traitements de base des agents du ministère de l'Éducation nationale pour mettre fin à la paupérisation et au déclassé social ([→ explications](#)).
- **La fin de l'accumulation des primes** soumises à cotisation RAFP (État 5 %/agent : 5 %) et non à pension civile (État 74,28 %/agent : 11,10 %) ce qui réduit la pension de retraite ([→ explications](#)).
- **La fin de l'accumulation des tâches accessoires** chronophages dont la seule finalité est de justifier des diplômes qui n'ont plus aucune valeur avec des taux de réussite proches de 100 %.
- **L'annualisation de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)** pour mieux le préserver en période d'inflation galopante et pour mettre fin au déclassé social et salarial ([→ explications](#)).
- **La fixation de l'heure supplémentaire à 125 % de l'heure traitement** de l'échelon détenu alors que les heures sup. sont payées, dès la 2^{ème} heure, à des taux proches du SMIC ([→ explications](#)).
- **La réforme de l'indemnité de résidence** afin que les coûts de chaque territoire soient justement compensés et que les frais de déplacement soient justement couverts ([→ explications](#)).
- **Le paiement de toute participation aux examens, diplômes ou certifications** et la fin de la nécessité de devoir se battre pour être payé de ce service obligatoire mais supplémentaire.
- **La réévaluation consécutive** des indemnités d'examen et leur **indexation annuelle** sur l'inflation afin que chaque temps travaillé soit payé à la juste mesure du travail fourni.

- **L'arrêt des incessantes réformes** qui n'aboutissent qu'au déclassement des élèves Français dans les enquêtes internationales (PISA, OCDE, UE, etc.) et à la marginalisation d'une partie des élèves.
- **Un environnement et des conditions de travail** satisfaisantes et respectueuses de la santé mentale et physique de tous les agents et non une harassante gestion des personnels par le stress.
- **Une véritable politique sociale** et non un habillage de circonstance à travers une association privée loi 1901 (PREAU) censée remplir le rôle d'un comité d'entreprise avec un budget dérisoire.
- **Une politique de gestion du handicap** et un budget qui prennent enfin en compte les spécificités médicales de chaque agent concerné et qui respecte enfin les lois et règlements ([→ explications](#)).
- **Une participation mutuelle complémentaire** de l'Etat suffisante pour permettre à tous les agents de s'offrir une mutuelle performante à l'instar de ce qui se fait dans les grandes entreprises.
- **Une prime informatique** qui couvre enfin les coûts réels de l'adaptation du matériel aux nouvelles technologies et aux nouveaux logiciels liés à l'exercice de la profession ([→ explications](#)).
- **Une offre réelle de secondes carrières ou de reconversions** pour tous les agents qui veulent quitter le métier mais qui ne le peuvent parce que le Ministère ne fait pas grand-chose pour le permettre.
- **Un âge de départ à la retraite** qui prenne en compte les spécificités des métiers tout en garantissant une pension qui permette de garder un statut social digne des diplômes exigés.

Cependant, un syndicat n'a les moyens de peser dans les négociations pour défendre vos intérêts que lorsqu'il est soutenu et suivi

Pas par nombre d'adhérents puisque les gros syndicats ne peuvent empêcher les réformes ;

Pas dans la rue parce que les manifestations sont trop clairsemées pour avoir de l'impact ;

Pas dans la grève toujours trop limitée dans le temps pour peser dans les négociations ;

Pas dans les pétitions qui se multiplient mais qui aboutissent rarement à un résultat concret ;

Pas dans les sondages ou les enquêtes d'opinions dont le ministère considère peu les conclusions.

Mais, dans les urnes, en obtenant des voix aux élections professionnelles !

C'est pourquoi

Si vous voulez donner au SENRES les moyens de vous obtenir ce qu'il vous propose

Du 1^{er} au 8 décembre 2022

VOTEZ POUR LE

SENRES
Depuis 1964